



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte-rendu

1

Conseil Municipal du *Mardi 22 janvier 2019 à 18h30 en mairie*

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Christiane MOINE, Marielle BORT, Jeannine CHAPELLE, Corinne CORNILLON, Rémi CHAIX, Thierry BOUFFIER.

Absents excusés:

Emanuele DE PLANO, Gérard GINSBURGER,

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Marielle BORT

Ouverture de la séance à 18h30.

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 06/12/2018

Aucune remarque de l'assemblée

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n°1/2019 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de régler les dépenses d'investissement du premier trimestre 2019 et, pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018, à savoir :

Chapitre 21 :106 387,07 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget de l'année en cours.

Vote à l'unanimité des membres présents,

3) Délibération n°2/ 2019 : Conventions 2017 et 2018 avec ACCM pour la gestion des ordures ménagères

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » (DMA) au 1^{er} janvier 2017, la commune disposait de la faculté de proposer ou non à l'agent communal, exerçant en partie ses fonctions dans le service transféré (DMA), son transfert à ACCM.

La Commune ne lui a pas proposé. De fait, l'agent est resté agent communal.

Néanmoins, dans le cadre des dispositions de droit commun et de l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984, l'agent peut être mis à disposition à ACCM pour tout ou partie de son temps de travail, dès lors que chaque partie concernée donne son accord pour cette mise à disposition (l'agent, la commune et ACCM). Les PARTIES se sont rapprochées afin de conclure une convention de mise à disposition individuelle de l'agent.

La convention 2017 reprend le constat que l'agent municipal a collecté les sacs de tri sélectif, les cartons ainsi que les encombrants et l'évacuation en déchetterie pour un volume horaire annuel de 217.50 heures à 26.28 € / heures travaillées soit une rentrée pour la commune de 5715.90 €.

Dans le cadre du transfert de compétences concernant les ordures ménagères, la commune a souhaité, pour des raisons de proximité et de connaissance des habitants, conserver le service des encombrants. La convention 2018 quant à elle prévoit la poursuite de la collecte des encombrants pour un volume horaire annuel de 34.70 heures à 26.28 €/ heure travaillée soit une rentrée pour la commune de 911.91 €.

Monsieur le Maire demande alors à l'ensemble de ses conseillers de bien vouloir approuver la signature desdites conventions pour l'année 2017 et l'année 2018.

Vote des deux conventions à l'unanimité des membres présents,

4) Délibération n°3/2019 : Convention avec ACCM pour la gestion des carrières des agents communaux titulaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux agents communaux ont désormais le statut de fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire. Dans ce cadre là, il convient de gérer leur carrière : avancements d'échelon, de grade, élaboration des arrêtés de régime indemnitaire, dossiers de retraite...

Compte tenu de la complexité des ressources humaines et afin de s'assurer de la bonne gestion de ces carrières et du respect de la réglementation, la communauté d'agglomération peut mettre à disposition de Saint-Pierre de Mézoargues une partie de son service des ressources humaines afin de prendre en charge certaines missions liées à la gestion administrative des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (stagiaires et titulaires).

Monsieur le Maire demande à l'ensemble de ses conseillers de bien vouloir approuver la signature de ladite convention.

Vote de la convention à l'unanimité des membres présents,

5°) Délibération n°4/ 2019 : Modification des statuts du SMED 13

Monsieur le Maire précise que les évolutions règlementaires appellent une nouvelle adaptation des statuts, concernant en particulier l'organisation et la gouvernance du Syndicat. En effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée au sein du Syndicat aux communes qui la compose. Par ailleurs, il a été procédé à un toilettage des statuts dans le sens d'une meilleure prise en compte du cadre légal et réglementaire en vigueur ainsi que d'un ajustement de la rédaction des clauses statutaires.

Les modifications des statuts portent sur :

Le préambule, les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 9 et l'annexe intitulée « Liste des communes adhérentes et des établissements publics adhérents au SMED 13 au 1^{er} janvier 2018 ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux statuts, ainsi modifiés, du SMED 13.

Vote à l'unanimité des membres présents,

6°) Délibération n°5/ 2019 : Marché de travaux d'extension de la salle communale : attribution des lots 3, 4, 5, 6 et 7

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de la salle polyvalente de Saint-Pierre de Mézoargues (les travaux démarrent ce lundi 28 janvier 2019), les lots 1 et 2 ont déjà été attribués : la société TANZI pour le lot 1 pour un montant de 127 995.91 euros HT, et la société LAM CONCEPT RESINE pour le lot 2 pour un montant de 13 972.00 euros HT.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offre du 13 novembre 2018, 5 lots restaient encore à attribuer : certains lots n'obtenaient pas d'offre, pour d'autres les offres étaient trop élevées par rapport aux estimations budgétaires. Les lots 3, 4, 5, 6 et 7 ont fait l'objet d'une double analyse : avant et après négociation des prix.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le **10 janvier 2019 à 14h30** pour proposer l'attributaire du marché. Pour cela, la CAO s'est basée sur les critères de jugement des offres (à savoir la valeur technique et le prix) et a, donc, proposé de retenir, à l'unanimité, les entreprises suivantes :

- MOINE MENUISERIE pour le LOT 3 (Menuiseries intérieures et extérieures bois/accessoires) avec une offre à 17 362.00 euros HT ;
- MOINE MENUISERIE pour le LOT 4 (Menuiseries extérieures aluminium/BSO motorisés/serrurerie) avec une offre à 35 887.00 euros HT ;
- JUAN JOUINE pour le LOT 5 (CVC Plomberie) avec une offre à 26 109.02 euros HT ;
- ETS CALVO pour le LOT 6 (Electricité Courant forts-Courants faibles) avec une offre à 19 571.37 euros HT ;
- TANZI pour le LOT 7 (Cloisons/Doublages/Faux plafonds/peinture /nettoyage) avec une offre 22 559.11 euros HT.

Le détail des lots est consultable dans le cahier des clauses techniques particulières.

Vote à l'unanimité des membres présents,

7) Délibération n°6/2019 : Création d'un poste d'adjoint administratif catégorie C

Monsieur le maire expose que le poste de secrétaire de Mairie de Saint-Pierre de Mézoargues est assuré par une personne à mi-temps, recrutée en CDD. Bien que la mairie compte déjà un agent administratif, l'organisation des congés, des maladies.... nécessite un deuxième agent administratif à temps non complet.

Monsieur le Maire propose donc de nommer Virginie MASSON actuellement en CDD, fonctionnaire stagiaire, et de créer pour cela un poste au grade d'**adjoint administratif (échelle de rémunération C1)**, permanent à temps non complet **pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 par semaine (poste à 50%)**, pour exercer les fonctions liées au secrétariat de la mairie.

Cela impliquerait donc 3 agents titulaires : 1 agent technique à temps complet et 2 agents administratifs à temps non complet.

Vote à l'unanimité des membres présents,

8) Délibération n°7/2019 : Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe ses conseillers qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois-effectifs de la collectivité à la date du 22 janvier 2019 pour tenir compte de la délibération précédente.

La modification du tableau des emplois-effectifs se traduit par le tableau tel que présenté ci-après :

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois de rédacteur administratif</i>		
- <i>Rédacteur administratif</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
- <i>Rédacteur principal</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- <i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 35 heures</i>	
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- <i>Adjoint administratif</i>	<i>1 poste à temps non complet</i>	<i>Durée de travail : 28 heures/semaine pour tenir compte de la surcharge de travail actuelle : PLU/Programme d'investissements.</i>
- <i>Adjoint administratif</i>	<i>1 poste à temps non complet</i>	<i>Durée de travail : 17h30 par semaine pour tenir le poste de secrétaire de mairie</i>
<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contractuel-Adjoint technique</i>		
- <i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 15 heures</i>	

<i>Contractuel- Adjoint d'animation</i>		
- <i>Adjoint animation de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 28h30</i>	
<i>Contrat Accompagnement Emploi</i>		
- <i>Adjoint technique</i>	<i>2 postes à 35 heures</i>	

La mise en place de ce poste de catégorie C est à effectif constant.

Vote à l'unanimité des membres présents,

9) Question diverse 1 : Borne de recharge électrique

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une borne de recharge pour les véhicules électriques va être installée Place Georges de Régis et qu'une délibération a déjà été prise en ce sens le 10 janvier 2017.

10) Question diverse 2 : Motion contre le projet de loi sur la Justice

Monsieur le Maire fait part d'un fort mécontentement de l'ensemble du barreau lié au projet de loi sur la Justice. Ce projet pourrait occasionner la fermeture de certains tribunaux d'où l'inquiétude pour le tribunal de Tarascon.

Monsieur le Maire demande à ce que la motion soit votée pour montrer le soutien de la commune à nos tribunaux.

Vote à l'unanimité des membres présents,

11) Question diverse 3 : Lampadaires en panne

2 lampadaires sont en panne. Ils vont être remplacés prochainement et un appel en garantie va être effectué. Les éclairages de la mairie le long de la route vont être remis en service.

Fin de la séance à 19h25